

VILLE D'ARLON**COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)**

Réunion du 13 mai 2025

NOM	REPRESENTATION	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	P
Marc KERGER	Echevin de la Mobilité	E
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	P
Cécile FRANCESCANGELI	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme	E
Axel SCHEUREN	Police	E
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	E
Raphaël GIGI	Conseiller Arlon2030	E
Anne-Catherine GOFFINET	Conseillère Arlon2030	E
Alain DEWORME	Conseiller MRMC	-
Philippe LANDRAIN	Conseiller MRMC	E
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo+	P
Elisa SCHOCKERT	Représentante PS-Citoyens	P
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	P
Catherine ARNOLD	ACIA	-
Nathalie DANDOIS	ACIA	-
Daniel ANTOINE	Altéo	-
Xavier BOUVY	GRACQ	-
Paul FOGUENNE	GRACQ	-
Fabienne WILKIN	GRACQ	P
Michel BOUVY	Citoyen	P
Lucie BRAYE	Citoyenne	-
Philippe CALLAERTS	Citoyen	E
Cédric DASNOIS	Citoyen	-
Arnaud DELHEZ	Citoyen	-
Fabrice DE BACKER	Citoyen	-
Berthe FAUCONNIER	Citoyenne	-
Romain FOUCART	Citoyen	-
Thibault GRAISSE	Citoyen	-
Michel GUSBIN	Citoyen	-
Guirec HALFLANTS	Citoyen	E
Quentin LAMBERT	Citoyen	-
Véronique MARTELLEUR	Citoyenne	-
Thomas MATHY	Citoyen	E
Michel MUSSOT	Citoyen	-

P: présent.e - : absent.e E: excusé.e R: représenté.e

Maxime NONDONFAZ	Citoyen	-
Olivier PIROT	Citoyen	-
François ROSSELJONG	Citoyen	-
Damien SLEGTEN	Citoyen	P
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	-
Tom WUYTS	Citoyen	-

Ordre du Jour:

1. Réaménagement de la Plaine des Manoeuvres
2. Programme 2025 : Accessibilité PMR des traversées
3. Avancement des chantiers

HORS ORDRE DU JOUR : Présentation des statistiques de Cambio

Cambio vient de transmettre les statistiques d'utilisation des véhicules à Arlon pour les années 2024 et 2025 : compilées avec les précédentes années, il apparaît de manière claire que l'utilisation des véhicules partagés à Arlon est en augmentation constante ces dernières années. Avec 75 utilisateurs en 2020 et 150 utilisateurs en 2025, l'offre a trouvé sa demande, à telle point que, malgré l'ajout de 6 voitures entre 2019 et 2025, on se trouve constamment sur la limite de saturation des véhicules. A titre de comparaison, un véhicule Cambio à Arlon est utilisé entre 40% et 45% du temps (nuits comprises), contre 5% pour un véhicule particulier. C'est une bonne nouvelle pour le stationnement dans le centre-ville dans la mesure où ces chiffres impliquent que ce sont potentiellement 150 véhicules qui ne doivent pas trouver d'emplacement de stationnement en ville : ces espaces peuvent donc être soit utilisés par des clients des commerces, soit requalifiés pour d'autres usages (arborisation, élargissement des trottoirs...).

1. RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DES MANŒUVRES

Le plan d'aménagement est présenté aux membres de la Commission. Globalement, la Commission est déçue de celui-ci dans la mesure où la Plaine constitue une excellente opportunité d'aménagement d'un parc à proximité directe du centre-ville alors que, vu l'objectif de la maintenir accessible aux fonctions des forains, aucun arbre ne pourrait être planté au centre de la plaine. A noter toutefois que la simplicité de l'aménagement permet une polyvalence future, si jamais les activités actuelles ne devaient plus s'y dérouler et qu'une requalification de l'espace était possible (végétalisation, agrandissement de la plaine de jeux...).

Au niveau de la plaine de jeux, l'accent doit être porté aux grands enfants : un aménagement peut bien sûr être destiné également aux plus petits mais une séparation nette doit alors être réalisée.

L'accessibilité piétonne du site est également à revoir : une seule entrée est réellement accueillante pour les piétons, ceux-ci n'étant invité à se promener sur la plaine qu'à partir du haut de la rue du Dispensaire. Une entrée accueillante doit être réalisée à chaque coin de la plaine. L'idée est de pouvoir rejoindre le cheminement à partir de chaque accès sans avoir à traverser la noue, qui pourrait être difficilement franchissable en période humide (caillebotis/pont plat/empierrement, canalisation). A hauteur de la rue Seyler, il faut prévoir un accès piéton à mi-hauteur afin d'y canaliser les riverains qui, sinon, traverseront les buissons sans faire le détour par le coin supérieur de la plaine.

Au niveau du mobilier urbain, davantage de bancs doivent être installés sur le pourtour, y compris sous le kiosque (avec tables de pique-nique). Un goal de foot apporterait une plus-value intéressante, d'autant plus que c'est facilement démontable.

L'unique cheminement piéton périphérique pose question : pourquoi ne pas faire a minima une diagonale (voire deux, sous forme de courbes) pour proposer plusieurs cheminements aux piétons ?

L'emplacement réservé aux personnes handicapées serait plus pertinent près du couloir central donnant sur le Palais de Justice.

Enfin, quel entretien est prévu pour la pelouse ? Peut-on y prévoir des chemins en tonte à l'intérieur du périmètre avec un fauchage tardif ? Ceci pourrait avantageusement remplacer l'absence de cheminement au centre de la plaine.

2. ACCESSIBILITÉ PMR DES TRAVERSÉES PIÉTONNES

Dans le cadre du Programme 2025 de la Commission, le second sujet à être traité concerne l'accessibilité PMR des traversées piétonnes.

Considérant le budget disponible, la Commission recommande de l'utiliser en priorité sur la correction des dalles podotactiles posées erronément dans le quartier de la rue Hamélius et qui envoie la personne malvoyante vers le centre du carrefour (danger pour son intégrité). Par la suite, il faut poursuivre sur la lancée initiée par le PIMACI tout en veillant à se concentrer sur les traversées entre des trottoirs qui sont déjà 100% accessibles : il est peu utile de faire une traversée aux normes rejoignant deux trottoirs de 1 m de large, comme à la rue de Seymerich.

La Commission estime que les bordures de 50*8 cm étant tout de même semi-franchissable SI il n'y a pas de filet d'eau incurvé juste avant, celles-ci peuvent être laissées en l'état pour le moment.

Au niveau des priorités, il faut se concentrer sur les traversées situées dans les zones les plus fréquentées (hormis celles qui ont des bordures semi-franchissables), à savoir le centre-ville : rue des Capucins, rue du Marché au Beurre, rue de la Caserne et rue Saint-Jean.

Une nouvelle carte doit être réalisée avec les traversées semi-franchissables : dalles podotactiles installées et bordures de 50*8 cm.

3. AVANCEMENT DES CHANTIERS

Le chantier de la rue du Dispensaire respecte les délais, avec une pose du revêtement hydrocarboné à la mi-juin et le marquage fin juin/début juillet.

Clôture de séance à 22h05.

Fait à Arlon, le 13 mai 2025.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité